

Le Bulletin de la Ferme

VOLUME 5

QUÉBEC, JANVIER 1918

NUMÉRO 5



EDITORIAL

La Convention des Agronomes

Durant la dernière semaine de novembre 1917 avait lieu, au Parlement de Québec, sous la présidence de M. F.-N. Savoie, B.S.A., secrétaire du Ministère de l'Agriculture, la convention des Agronomes de cette province.

Un programme bien élaboré a été suivi, à raison de trois séances par jour, du lundi au samedi. On a étudié en commun l'état agricole de chaque district représenté, la somme de propagande accomplie durant l'année écoulée et la direction à lui donner maintenant. De multiples et sérieuses conclusions découlent des délibérations de ce Congrès.

Si nous considérons que la moitié de la population agricole de notre province a l'avantage de bénéficier aujourd'hui d'une orientation solide grâce à ces techniciens autorisés, que sont les agronomes de districts, et si nous songeons qu'en continuant à réaliser l'enseignement pratique donné par ceux-ci la classe rurale aura acquis en peu de temps la supériorité professionnelle qu'on lui désire depuis tant d'années, nous avons lieu de nous réjouir de cette initiative de notre Gouvernement.

En effet, ce Congrès nous a révélé que la classe agricole comprend de mieux en mieux la portée économique de son travail en ce pays, qu'elle est presque unanimement disposée à profiter des avantages que lui offrent les circonstances actuelles et qu'elle reçoit avec satisfaction le concours et l'encouragement qu'on lui apporte.

Les agronomes de districts détiennent, de fait, la responsabilité du progrès agricole de leurs régions respectives. C'est à eux qu'il appartient découvrir les points faibles par où l'agriculture a péché: l'ignorance du sol, des améliorations qui lui conviennent, des systèmes intensif et extensif à adopter sur chaque ferme, des races d'animaux recommandables, etc., et c'est à eux aussi que revient la tâche de promouvoir l'élan commercial et le régime d'économie qui s'impose de toute part. Leur mission est vaste et riche de conséquences heureuses si elle est bien comprise et bien orientée.

La convention nous a fourni les tracés à suivre. Elle nous a permis de récapituler les œuvres commencées, d'affermir nos projets et nous a suggéré de nouveaux moyens d'action. Nous entreprenons une nouvelle année de travail ardu, mais cette fois, avec une intelligence nette et précise des devoirs professionnels, et, nous avons l'intime espoir que notre semence aura des fruits abondants pour le progrès moral et matériel de notre agriculture provinciale.

A. DESILETS, B.S.A.



